



Comité Technique ministériel MAA du 4 octobre 2018

Il y avait 2 points inscrits à l'ordre du jour de ce CTM, hors approbation du procès-verbal du CTM de juillet et questions diverses :

- l'un pour vote concernant la modification de l'article 11 du décret n°2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) avec un vote pour à l'unanimité (il s'agissait de corriger des erreurs matérielles dans le décret d'avril 2017). Nous n'y reviendrons donc pas dans le compte rendu.
- l'autre pour information sur le programme annuel de prévention des risques professionnels. Ce point fait l'objet d'un point de notre compte rendu.

A l'habitude, vous trouverez sur le site du SNETAP-FSU les points qui concernent l'enseignement ainsi que la partie de l'intervention FSU concernant ce secteur.

Intervention du SNUITAM-FSU

Le SNUITAM-FSU n'a pas repris dans son intervention les points sur lesquels les réponses de l'administration avaient déjà été fournies ou les informations déjà connues via un autre biais. Nous avons une fois de plus insisté pour avoir des éléments d'information indispensables pour envisager l'avenir des services et des agents.

Pour nous l'administration ne peut se targuer de transparence que si, et seulement si, elle met à disposition des organisations syndicales les éléments dont elles souhaitent avoir communication.

C'est pourquoi, la FSU a tenu à rappeler sa demande de juillet concernant les départs en retraite d'ici 2022 dans certains services qui seront impactés par la mise en oeuvre du chantier "organisation territoriale de l'Etat", ou autres. Nous ne pouvons en effet imaginer que le ministère dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et pour la préparation des projets de loi de finances ne disposent pas de tels éléments.

Nous avons cité l'exemple des services d'économie agricole (SEA), dont certains verront partir un grand nombre d'agents d'ici là. Et ils ne seront pas les seuls, loin de là. Si le départ de ces services à l'agence de service et de paiement n'est plus dans les tuyaux, pour l'instant, ils vivront cependant le bouleversement de leur fonctionnement.

L'administration s'était engagée, lors du CTM de juillet sur une étude d'impact sur les effectifs, les agents, les compétences, les parcours et les pyramides des âges dès qu'elle aurait de la visibilité sur l'évolution possible des SEA. La FSU a interrogé sur l'état d'avancement de cette étude et la date d'échange avec les organisations syndicales sur ce point.

Nous avons rappelé que nous attendions également la communication des projections de départs en retraite pour les secrétariats généraux des services déconcentrés (DRAAF et DDI)

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

pour lesquels les fusions attendues, devant générer des gains d'efficience, auront des conséquences sur la conditions de travail des agents.

Nous avons rappelé que nous devons avoir communication du plan de transformation ministériel et souhaité savoir à quel moment.

Nous avons demandé concernant les suppressions d'emplois programmées sur le BOP 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) communication du nombre de suppressions qui touchera les DRAAF/DAAF et de celui qui touchera les DDT/DDTM.

Enfin, pour la FSU nous avons informé l'administration que nous appelons les agents à se mobiliser pour la journée de grève du 9 octobre avec la CGT, FO et solidaire.

Réponses de l'administration aux différentes interventions préalables

Sur l'organisation territoriale des services de l'Etat

L'administration met à profit la période de dialogue de gestion pour échanger avec les préfets. Les projets diffèrent : certains souhaitent des remontées régionales, d'autres des descentes départementales et certains envisagent d'autres solutions.

L'administration mesurera l'impact des propositions, non pas sur la façon d'effectuer la mission mais sur la qualité de celle-ci. Elle n'est pas contre l'interdépartementalité en cas d'intervention d'urgence. Ou sur la forêt, ce qui permettrait une valorisation des compétences et un partage celles-ci avec un nombre plus important de structures. Elle n'est pas contre les mutualisations des fonctions supports dès lors qu'elles apportent une plus value et une gestion plus sereine, donnant comme exemple la situation très complexe des DDPP.

Colère de la FSU sur la prise en compte du droit des agents affectés en ZUS (attribution de mois de bonification d'ancienneté) toujours non effectif et réponse de l'administration.

Après la réponse de l'administration à l'interrogation d'une organisation syndicale qui notait qu'il n'y avait toujours pas d'avancées significatives sur ce dossier, la FSU s'est fâchée.

En effet, l'administration a reconnu des délais anormaux, a souligné la complexité du dossier et a signifié que dans l'intérêt du paiement rapide de cette dette mais également dans l'intérêt de chaque agent concerné et avec leur accord individuel, une solution forfaitaire était envisagée. Une réponse est attendue du service des affaires juridique sur la possibilité d'utiliser cette formule.

Le SNUITAM-FSU a insisté sur les délais anormaux, seul point d'accord avec l'administration. Nous avons rappelé les nombreuses et différentes interventions sur ce sujet, dans cette instance, les premières remontant déjà à de trop nombreuses années; sans que rien ne soit fait. Nous aurions pu également rappeler les nombreuses interventions en CAP.

Le SNUITAM-FSU a rappelé sa demande de rencontre avec le service des ressources humaines pour discuter des modalités de mise en œuvre du rattrapage de déroulement de carrière et financier. Demande qui commence vraiment à dater et qui malgré les relances orales effectuées n'a toujours pas eu lieu. Chaque fois il fallait encore patienter.

Il est donc impensable pour le SNUITAM-FSU d'accepter une solution forfaitaire et nous l'avons fermement acté. En effet, la reconstitution de carrière consiste à reprendre, à date d'ouverture des droits et pour toute la période concernée le déroulement de carrière des intéressés en appliquant les réductions d'ancienneté accordées à chaque passage d'échelon, de grade et leur implications financières.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

Ces agents ont un droit, l'administration se doit de l'appliquer et dans les conditions qui doivent l'être. Il ne faut pas oublier que pour leur gestion administrative, ce sont les agents qui sont les usagers du service des ressources humaines. Pour le SNUITAM-FSU, souligner ce fait en CTM n'était pas anodin.

Cela démontre une fois de plus, comment, faute de moyens humains, le service rendu peut se dégrader. Car si l'on fait abstraction de la mauvaise volonté initiale de l'administration, reconstituer des carrières prend du temps. Chaque dossier doit être traité individuellement, ce qui nous le voyons est difficile à mettre en oeuvre dans un système de gestion de masse ou notre ministère est premier de classe avec un ration agents gérés/gestionnaires au top. Ainsi, être premier de classe dans ce domaine à un coût pour les agents. En dehors de ce cas particulier, de nombreux autres exemples pourraient être cités Et nous pensons que les gestionnaires de personnel, soucieux des agents, vivent mal ces situations!!!

L'administration a pris note de notre intervention mais nous demande d'attendre la présentation du dispositif. Pour elle "il faut que le dispositif forfaitaire en vaille la peine dans l'intérêt de l'administration et de l'agent". Elle privilégie la solution la plus rapide mais sans léser les agents. Chaque agent se positionnera sur ce qui lui sera proposé et s'il refuse, il reste toujours la solution du recours administratif.

Rappelons qu'un certain nombre d'agents se sont déjà tournés vers la solution du tribunal administratif et ont eu gain de cause. Le ministère devait les rétablir dans leur droit dans un délai prescrit (délai malheureusement déjà dépassé).

Absence de lieu de restauration collective pour les agents de la DRAAF Occitanie

Un déménagement de la DRAAF Occitanie est programmé et le nouveau lieu d'implantation n'offrira pas aux agents de lieu de restauration collective. Les agents de FranceAgrimer hébergés dans cette DRAAF vont bénéficier de tickets restaurants alors que pour les agents DRAAF, aucune solution ne semble encore poindre.

L'approche de l'administration concernant la problématique de la restauration est généraliste et s'attache à distinguer deux situations.

- d'une part les différences de montant de subventions entre les agents affectés en DDI et en DRAAF qui déjeunent sur un même lieu de restauration. Elle considère, dans ce cas, que la mutualisation peut être une solution intéressante.

- d'autre part le partage de locaux entre des agents de DRAAF et d'un établissement public (ASP, INAO ou FAM) pour lesquels des solutions différentes de restauration peuvent être proposées. Dans ce cas, pour les agents du ministère, une solution doit se trouver localement.

Pour la FSU, qui est intervenue au niveau local auprès du DRAAF, les agents doivent pouvoir déjeuner dans un lieu proche de leur lieu de travail sans que cela n'ampute leur budget. C'est pourquoi, il est pour nous important qu'une solution soit apportée aux agents de la DRAAF Occitanie. Mais au-delà, il faut une décision nationale sur la possibilité d'ouvrir l'octroi des tickets restaurants aux agents qui n'ont pas accès à la restauration collective et il faut qu'au local soit prévue une salle ou ceux qui souhaitent déjeuner sur place puissent disposer de toutes les commodités. En effet, des regroupements de services déconcentrés sont attendus dans le cadre de l'organisation territoriale des services de l'Etat et d'autres situations d'absence de restauration collective pourraient suivre.

L'administration ne peut donc se contenter de renvoyer la solution au niveau local. Il faut définir un levier à activer chaque fois que le cas se présentera. Ce pourrait être les tickets restaurant mais il faut amorcer la réflexion et voir la faisabilité au regard de notre système de

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

subventionnement. Il est impensable de laisser les agents se mal nourrir ou amputer leur salaire net par des prix de repas exorbitants.

Point d'information sur la bascule au RIFSEEP de certains corps

Pour les techniciens supérieurs et les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, l'application de ce nouveau régime indemnitaire sera effective au 1er janvier 2019 pour plus d'efficacité. Le travail d'analyse des différentes fonctions est lancé, celui sur les barèmes suivra.

Comme pour les autres corps les propositions de l'administration seront soumises aux organisations syndicales au travers d'un groupe de travail.

Pour la filière formation recherche, les propositions du ministère ont été validées. La bascule dans le nouveau régime se fera en décembre prochain.

Pour les ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) et des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV), le ministère est toujours en discussion avec la fonction publique et le budget. L'administration se dit pessimiste sur la date de mise en œuvre (très certainement pas avant le 1er janvier 2019)

Plan de transformation ministériel

Il doit découler des chantiers transversaux initiés dans le cadre d'AP2022 que sont le chantier ressources humaines, celui du numérique et celui de la simplification. Le ministère serait pro-actif sur la stratégie numérique Un groupe de travail sera bientôt programmé sur ce thème.

Cette réponse ne nous convient pas. Elle concerne le plan de transformation interministériel issu des 5 chantiers transversaux auxquels ont participé tous les ministères et qui doivent déboucher sur des mesures de transformation de l'action publique que chaque ministère devra mettre en œuvre.

Le plan de transformation ministériel doit contenir, lui, des mesures de transformation issu des travaux du comité. C'est pourquoi, d'ailleurs, l'administration attendait sa sortie pour y travailler. C'est du moins ce qui nous avez été dit. Nous savons que certains ministères ont déjà finalisé ces plans. Même si le périmètre des missions du ministère n'est pas touché, nous souhaitons que ce plan de transformation, l'exercice étant attendu de tous les ministères, nous soit présenté rapidement afin que les agents sachent à quoi s'en tenir

Attractivité des postes en abattoirs

L'administration se dit sensible à la situation des abattoirs. Le rapport sur l'attractivité des postes en abattoirs n'est pas encore finalisé par l'observatoire des missions et des métiers (OMM). Un groupe de travail sur ce sujet sera programmé dans la feuille de route ministérielle 2019 (programmation des réunions entre l'administration et les organisations syndicales sur un certain nombre de sujets).

Point d'ordre du jour sur le programme annuel de prévention des risques professionnels

Bilan d'exécution de 2017

Le programme national de prévention arrive à son terme et pour la FSU, certains points ont pris du retard ou n'ont pas été suffisamment développés.

A savoir :

SNUITAM-FSU
DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9
Tél : 02 99 28 22 99
www.snitam-fsu.org
snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

le point 2-3 : **plan triennal de suivi des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

La FSU reconnaît certaines avancées comme la formation e-learning et la prestation « *Personne ressource en ergonomie* » qui débutera en janvier 2019.

Par contre, la FSU regrette le désintérêt du CHSCTM par rapport aux travaux d'Amandine Gautier. En effet, A. Gautier, à la demande du CHSCTM, a travaillé sur les conditions de travail en abattoir et a soutenu avec succès une thèse de doctorat le 18 décembre 2017 intitulée « *Douleurs en chaîne. Une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'Etat en abattoir* ».

A travers cette thèse, A. Gautier démontre que la survenue des TMS est directement liée aux années passées à l'inspection sur chaîne donc à l'exposition. La FSU défend cette démonstration. De plus, elle questionne la politique publique mise en place, l'inspection sanitaire. Elle soutient que les incertitudes quant au devenir de l'inspection sanitaire influent sur la santé des agent-es et les fragilisent.

La FSU est donc très surprise du peu d'empressement de l'administration à inviter A. Gautier au CHSCTM.

La FSU demande une véritable diversification des tâches par des missions « hors chaîne » et elle exige que les chaînes d'abattage soient dédoublées au-delà de cadences dépassant 400 porcs/heure et 30 bovins/heure.

De plus, la FSU dénonce un fonctionnement des équipes d'inspection en flux tendu qui empêche toute diversification des tâches et épuise les agent-es.

Le point 2.4 : **prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)**

Les plans d'actions de prévention des Risques Psycho-Sociaux se mettent difficilement en place dans l'enseignement supérieur alors que certains établissements connaissent des situations très difficiles. En effet, à l'ONIRIS de Nantes, les relations avec la direction sont toujours aussi tendues et les personnels sont épuisés. A l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, une expertise au titre de l'article 55 du décret du 28 mai 82 a été demandée par les personnels présents au CHSCT. Le rapport d'expertise fait des recommandations. Qu'en sera-t-il de ces recommandations dans une « école souffrante » comme le signale le rapport ?

De plus, la FSU demande que les plans de prévention ne se limitent pas à d'uniques indicateurs chiffrés, certes nécessaires mais insuffisants. En effet, le mal-être des agent-es ne peut être représenté que par des données chiffrées puisqu'il s'agit de ressentis que seuls des spécialistes peuvent mettre en évidence et quantifier.

En outre, la FSU n'est pas satisfaite de la qualité des Documents Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui sont rarement tenus à jour et insuffisamment documentés notamment sur les RPS.

Le point 2.6 : **prévenir l'exposition aux Agents Chimiques Dangereux (ACD)**

Suite à une demande de la DRAAF Bretagne, le CHSCTM a créé un groupe de travail sur l'exposition aux Agents Chimiques Dangereux et a engagé des travaux.

Un travail d'évaluation a été réalisé par un stagiaire en MASTER II sur les Services d'Inspection Vétérinaires et Phytosanitaires (SIVEP) et sur les Services Régionaux de l'Alimentation (SRAL) à partir d'une enquête auprès des agents. Il apparaît qu'un agent-e de SRAL est exposé-e 30 heures par mois à des produits phytosanitaires.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

Le groupe de travail a formulé plusieurs recommandations à destination des agent-es des SRAL et des SIVEP mais le CHSCTM ne communique pas ces recommandations vers les structures et renvoie aux DUERP locaux ce qui n'est pas acceptable.

De plus, la problématique «agents chimiques dangereux» devra être étendue à l'enseignement supérieur et à l'enseignement agricole.

Sur ce dossier, la FSU reconnaît des avancées, il faut dire que rien n'avait été fait auparavant. Compte tenu des enjeux de santé au travail, une grande campagne de formation systématique des agent-es concerné-es doit-être programmée rapidement.

Point 3.4 : améliorer le dispositif de médecine de prévention

La médecine de prévention est en grande difficulté au ministère et, à ce jour, il y a moins d'agent-es ayant accès à la médecine de prévention qu'au début du plan national de prévention.

Cette situation n'est pas acceptable d'autant que les agent-es sont de plus en plus fragilisées dans les services et que c'est une obligation réglementaire.

Pour la FSU qui porte régulièrement cette problématique dans les instances, il y a urgence à avancer sur ce point.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.